



SUD Collectivités Territoriales de Saint-Herblain  
2 rue de l'hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain



**Monsieur le Maire,  
Monsieur l'Adjoint au Personnel**  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 11 janvier 2022

**Objet : Masques FFP2 et autotests**

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au personnel,

Nous sommes confrontés à une cinquième vague épidémique provoquée par la forte viralité du variant Omicron. Il devient urgent de doter les agent.es de la collectivité d'autotests et de masques FFP2 jugés plus efficaces que leurs homologues chirurgicaux.

En effet, les masques doivent être à la hauteur, à l'heure où Omicron déferle sur les services de la Ville de Saint-Herblain !

Alors que certaines collectivités ont déjà pris les devants, faut-il encore attendre l'avis du Haut Conseil de la santé publique pour se demander si c'est efficace et nécessaire ? ...

Nous savons que la Ville a à cœur de tout mettre en œuvre pour protéger ses agent.es et assurer ainsi la continuité du service public. C'est pourquoi le syndicat SUD vous propose de doter les agent.es de la Ville de Saint-Herblain qui le souhaitent d'être équipé.e.s de masques FFP2, et demande que des autotests soient mis à disposition de ces mêmes agents, à titre gratuit.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au Personnel, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le bureau de SUD,  
Le Secrétaire de la section SUD CT Saint-Herblain

David JANNIN